



COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC

AU 30 JUIN 2025

COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2025



BILAN - ACTIF

Actif	30.06.2025			31.12.2024
	Brut	Amort. Prov. Exercice	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	21.412.695.041,55	1.762.886.391,13	19.649.808.650,42	19.259.179.479,90
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	172.043.277,36	160.326.473,74	11.716.803,62	12.918.932,61
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	172.043.277,36	160.326.473,74	11.716.803,62	12.918.932,61
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.966.640.313,56	305.814.743,12	1.660.825.570,44	1.662.940.398,40
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial	1.565.268.811,69		1.565.268.811,69	1.565.268.811,69
Autres immobilisations incorporelles	401.371.501,87	305.814.743,12	95.556.758,75	97.671.586,71
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	466.742.333,95	387.228.754,81	79.513.579,14	94.080.346,86
Terrains	31.819.875,19		31.819.875,19	38.260.155,19
Constructions	11.380.211,61	2.250.413,20	9.129.798,41	11.970.105,42
Installations techniques, matériel et outillage				
Matériel transport	614.945,96	536.545,64	78.400,32	94.946,31
M. M. B. et aménagements divers	422.020.744,37	384.441.795,97	37.578.948,40	42.848.583,12
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	906.556,82		906.556,82	906.556,82
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1.126.806.382,37	435.355.647,38	691.450.734,99	628.189.824,61
Prêts immobilisés	49.651.488,96	26.127.684,95	23.523.804,01	23.382.889,22
Autres créances financières	697.848.296,97	143.587.548,60	554.260.748,37	497.541.490,06
Titres de participation	379.306.596,44	265.640.413,83	113.666.182,61	107.265.445,33
Autres titres immobilisés				
PLACEMENTS AFFECTES AUX OPER* D'ASSURANCE	17.680.462.734,31	474.160.772,08	17.206.301.962,23	16.861.049.977,42
Placements immobiliers	2.562.114.764,84	353.220.518,34	2.208.894.246,50	2.283.445.065,56
Obliga., bons et titres de créances négociables	1.917.363.587,39		1.917.363.587,39	1.881.610.863,16
Actions et parts sociales	12.492.408.711,72	120.940.253,74	12.371.468.457,98	12.031.995.752,33
Prêts et effets assimilés	8.286.298,72		8.286.298,72	8.286.298,72
Dépôts en comptes indisponibles	282.096.345,43		282.096.345,43	255.315.294,19
Placem* affectés aux contrats en unités de cpt	67.564.836,30		67.564.836,30	49.768.513,55
Dépôts auprès des cédantes				
Autres placements	350.628.189,91		350.628.189,91	350.628.189,91
ECARTS DE CONVERSION -ACTIF				
Dimin. des créances immo. et des placem.				
Aug* des dettes de financ. et des prov. Tech.				
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	6.937.657.955,44	1.264.207.167,48	5.673.450.787,96	5.447.843.364,37
PART DE S CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECH.	1.372.267.455,11		1.372.267.455,11	1.323.861.679,91
Provisions pour primes non acquises	311.736.683,01		311.736.683,01	226.035.739,22
Provisions pour sinistres à payer	834.466.444,15		834.466.444,15	861.918.842,95
Provisions des assurances-vie	226.064.327,95		226.064.327,95	235.907.097,74
Autres provisions techniques				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	4.745.621.088,83	1.206.202.249,32	3.539.418.839,51	3.514.948.202,64
Cessionnaires et comptes rattachés débiteurs	14.376.087,68		14.376.087,68	183.228.818,47
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés débiteurs	3.522.835.069,04	1.147.729.057,48	2.375.106.011,56	2.085.196.949,02
Personnel débiteur	7.255.679,79		7.255.679,79	6.794.249,50
Etat débiteur	212.748.101,24		212.748.101,24	230.551.526,66
Comptes d'associés débiteurs				
Autres débiteurs	203.745.528,22	58.473.191,84	145.272.336,38	154.931.938,92
Comptes de régularisation-Actif	784.660.622,86		784.660.622,86	854.244.720,07
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (non affectés aux opérations d'assurance)	819.769.411,50	58.004.918,16	761.764.493,34	609.033.481,82
ECARTS DE CONVERSION-ACTIF (Elts circulants)				
TRESORERIE-ACTIF	217.965.342,85		217.965.342,85	176.484.256,26
Chèques et valeurs à encaisser				
Banques, TGR et C.C.P.	217.935.342,85		217.935.342,85	176.464.249,71
Caisse, Régies d'avances et accreditifs	30.000,00		30.000,00	20.006,55
TOTAL GENERAL	28.568.318.339,84	3.027.093.558,61	25.541.224.781,23	24.883.507.100,53

Arrêté l'Actif du bilan 2025 à la somme de :
Vingt cinq milliards cinq cent quarante et un millions deux cent vingt quatre mille sept cent quatre vingt un dirhams virgule vingt trois centimes

BILAN - PASSIF

Passif	30.06.2025	31.12.2024
FINANCEMENT PERMANENT	22.693.025.475,73	22.242.787.603,64
CAPITAUX PROPRES	5.167.119.776,13	5.331.318.403,28
Capital social ou fonds d'établissement	411.687.400,00	411.687.400,00
Actionnaires, capital souscrit non appelé		
Capital appelé, dont versé	411.687.400,00	411.687.400,00
Prime d'émission, de fusion, d'apport	1.154.962.986,95	1.154.962.986,95
Ecart de réévaluation	27.732.511,78	27.732.511,78
Réserve légale	41.597.414,48	41.597.414,48
Autres réserves	3.357.168.740,00	3.273.168.740,00
Report à nouveau (1)	4.702.556,07	3.926.361,94
Fonds social complémentaire		
Résultat nets en instance d'affectation (1)	0,01	
Résultat net de l'exercice (1)	169.268.166,84	418.242.988,13
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES		
Provisions réglementées		
DETTES DE FINANCEMENT		
Emprunts obligataires		
Emprunts pour fond d'établissement		
Autres dettes de financement		
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	17.525.905.699,60	16.911.469.200,36
Provisions pour primes non acquises	1.469.250.009,03	1.050.230.097,81
Provisions pour sinistres à payer	8.437.395.763,86	8.187.246.067,16
Provisions des assurances-vie	6.056.382.433,77	6.055.524.160,31
Provisions pour fluctuations de sinistralité	1.144.290.011,82	1.144.290.011,82
Provisions pour aléas financiers		
Provisions techniques des contrats en unités de compte	66.509.272,03	50.278.144,09
Provisions pour participation aux bénéfices	58.974.633,37	119.399.660,37
Provisions techniques sur placement	117.853.772,57	120.518.418,48
Autres provisions techniques	175.249.803,15	183.982.640,32
ECARTS DE CONVERSION-PASSIF		
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions techniques		
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	2.389.712.491,08	2.080.031.124,95
DETTES POUR ESPECES REMISES PAR LES CESSIONNAIRES	601.552.303,96	596.267.198,92
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires	601.552.303,96	596.267.198,92
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	1.788.160.187,12	1.483.763.926,03
Cessionnaires et comptes rattachés créditeurs	405.138.587,68	272.887.359,51
Assurés, intermédiaires, cédants, coassureurs et comptes rattachés créditeurs	498.013.588,72	637.027.651,65
Personnel créancier	51.439.982,74	82.670.083,34
Organismes sociaux créditeurs	14.108.752,39	14.988.709,75
Etat créancier	205.233.112,59	159.622.799,67
Comptes d'associés créditeurs	333.466.793,99	
Autres créanciers	207.107.510,65	256.477.891,89
Comptes de régularisation-passif	73.651.858,36	60.089.430,22
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)		
TRESORERIE-PASSIF	458.486.814,42	560.688.371,94
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	458.486.814,42	560.688.371,94
TOTAL GENERAL	25.541.224.781,23	24.883.507.100,53

Arrêté le passif du bilan 2025 à la somme de :
Vingt cinq milliards cinq cent quarante et un millions deux cent vingt quatre mille sept cent quatre vingt un dirhams virgule vingt trois centimes

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)

I - Compte Technique Assurances Vie

Libellé	30.06.2025			Situation comparative au 30/06/2024	31.12.2024
	Brut	Cessions	Net		Net
1- PRIMES	256.902.113,41	6.951.079,11	249.951.034,30	404.344.829,52	807.176.680,90
Primes émises	256.902.113,41	6.951.079,11	249.951.034,30	404.344.829,52	807.176.680,90
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	2.508,80		2.508,80	34.976,00	36.575,96
Subventions d'exploitation					
Autres produits d'exploitation					
Reprises d'exploitation, transferts de charges	2.508,80		2.508,80	34.976,00	36.575,96
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	291.515.170,45	3.710.342,43	287.804.828,02	412.326.555,96	851.367.624,95
Prestations et frais payés	310.652.716,20	11.814.322,72	298.838.393,48	255.295.778,72	688.171.443,00
Variation des provisions pour sinistres à payer	24.198.079,85	1.738.789,50	22.459.290,35	32.075.405,49	31.462.644,03
Variation des provisions des assurances vie	858.273,46	-9.842.769,79	10.701.043,25	182.231.961,69	75.005.408,41
Var des prov pour fluctuations de sinistralité					5.542.332,34
Variation des provisions pour aléas financiers					
Variation des provisions techniques des Contrats en Unités de Comptes	16.231.127,94		16.231.127,94		50.278.144,09
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-60.425.027,00		-60.425.027,00	-57.276.589,94	907.653,08
Variation des autres provisions techniques					
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	47.593.930,80		47.593.930,80	66.899.671,78	141.347.489,73
Charges d'acquisition des contrats	13.724.011,43		13.724.011,43	38.331.572,42	75.151.680,68
Achats consommés de matières et fournitures	1.518.213,89		1.518.213,89	1.792.353,85	5.330.112,21
Autres charges externes	7.880.159,15		7.880.159,15	7.505.177,40	18.843.216,22
Impôts et taxes	1.157.245,56		1.157.245,56	1.873.599,06	3.662.599,23
Charges de personnel	21.242.708,35		21.242.708,35	15.177.017,50	33.743.678,80
Autres charges d'exploitation					-9.969,28
Dotations d'exploitation	2.071.592,42		2.071.592,42	2.219.591,55	4.626.171,87
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	148.944.238,12		148.944.238,12	122.274.574,43	259.407.962,10
Revenus des placements	47.604.249,81		47.604.249,81	100.661.915,20	210.727.283,74
Gains de change					
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	45.263,91		45.263,91	3.527.924,43	3.769.974,60
Profits sur réalisation de placements	91.996.911,48		91.996.911,48	14.598.454,11	34.865.570,40
Ajust. de VARCUC (1)(plus-values non réalisées)	7.417.012,00		7.417.012,00		2.769.904,00
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
Intérêts et autres produits de placements	281.759,85		281.759,85	356.508,29	704.945,22
Reprises sur charges de placement; Transferts de charges	1.599.041,07		1.599.041,07	3.129.772,40	6.570.284,14
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	43.258.758,76		43.258.758,76	13.737.159,95	48.195.657,11
Charges d'intérêts					
Frais de gestion des placements	6.101.100,07		6.101.100,07	4.688.511,24	7.682.551,79
Pertes de change					
Amortissement des différences sur prix de remboursement	1.543.043,51		1.543.043,51	4.686.562,49	6.256.848,28
Pertes sur réalisation de placements	31.293.893,95		31.293.893,95	1.846.710,15	28.942.597,75
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
Ajust. de VARCUC (1) (moins-values non réalisées)	692,00		692,00	48.290,45	
Autres charges de placements					
Dotations sur placement	4.320.029,23		4.320.029,23	2.467.085,62	5.313.659,29
RESULTAT TECHNIQUE VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	23.481.000,32	3.240.736,68	20.240.263,64	33.690.992,26	25.710.447,17

COMPTES SEMESTRIELS
SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2025



COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
II - Compte Technique Assurances Non-Vie

Exercice du 01/01/2025 au 30/06/2025

Libellé	30.06.2025			Situation comparative au 30/06/2024	31.12.2024
	Brut	Cession	Net		Net
1- PRIMES	2.753.903.148,20	395.419.522,26	2.358.483.625,94	2.286.215.710,60	4.770.519.546,65
Primes émises	3.172.923.059,42	481.120.466,05	2.691.802.593,37	2.694.803.031,76	4.741.483.836,13
Variation des provisions pour primes non acquises	419.019.911,22	85.700.943,79	333.318.967,43	408.587.321,16	-29.035.710,52
2- PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	15.838.732,26		15.838.732,26	16.124.511,37	62.636.702,33
Subventions d'exploitation					
Autres produits d'exploitation	15.278.299,61		15.278.299,61	14.401.134,79	58.663.326,51
Reprises d'exploitation, transferts de charges	560.432,65		560.432,65	1.723.376,58	3.973.375,82
3- PRESTATIONS ET FRAIS PAYES	1.917.201.683,63	106.930.515,99	1.810.271.167,64	1.621.271.457,98	3.406.247.238,59
Prestations et frais payés	1.699.982.903,95	136.121.704,29	1.563.861.199,66	1.677.186.139,16	3.341.455.288,80
Variation des provisions pour sinistres à payer	225.951.616,85	-29.191.188,30	255.142.805,15	-45.056.869,09	-24.124.142,89
Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité					41.024.843,54
Variation des provisions pour aléas financiers					
Variation des provisions pour participation aux bénéfices					
Variation des autres provisions techniques	-8.732.837,17		-8.732.837,17	-10.857.812,09	47.891.249,14
4- CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	680.736.403,25		680.736.403,25	677.445.152,70	1.329.038.059,40
Charges d'acquisition des contrats	339.399.732,63		339.399.732,63	309.182.421,24	673.293.739,57
Achats consommés de matières et fournitures	25.970.918,83		25.970.918,83	23.228.348,32	55.399.143,97
Autres charges externes	83.371.953,87		83.371.953,87	79.043.317,21	176.249.579,71
Impôts et taxes	22.483.713,38		22.483.713,38	22.157.463,78	36.818.690,58
Charges de personnel	111.699.471,24		111.699.471,24	119.505.149,26	247.459.643,07
Autres charges d'exploitation	5.935.078,26		5.935.078,26	15.020.562,70	23.755.611,47
Dotations d'exploitation	91.875.535,04		91.875.535,04	109.307.890,19	116.061.651,03
5- PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	402.840.215,20		402.840.215,20	308.030.700,74	572.825.939,28
Revenus des placements	91.427.531,97		91.427.531,97	219.422.646,92	346.268.511,99
Gains de change					
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir	41.800,67		41.800,67	115.072,40	218.686,22
Profits sur réalisation de placements	294.799.921,40		294.799.921,40	50.094.272,33	178.746.847,30
Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
Intérêts et autres produits de placements	11.726.562,75		11.726.562,75	7.215.450,63	17.298.223,30
Reprises sur charges de placement ; Transferts de charges	4.844.398,41		4.844.398,41	31.183.258,46	30.293.670,47
6- CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	97.591.619,41		97.591.619,41	74.272.399,51	223.558.216,48
Charges d'intérêts					
Frais de gestion des placements	30.315.367,85		30.315.367,85	21.206.461,68	46.452.187,29
Pertes de change					
Amortissement des différences sur prix de remboursement	1.850.846,80		1.850.846,80	1.985.999,85	3.867.523,67
Pertes sur réalisation de placements	51.197.878,73		51.197.878,73	27.514.248,96	149.768.588,96
Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
Autres charges de placements	121.706,56		121.706,56		
Dotations sur placement	14.105.819,47		14.105.819,47	23.565.689,02	23.469.916,56
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (1 + 2 - 3 - 4 + 5 - 6)	477.052.389,37	288.489.006,27	188.563.383,10	237.381.912,52	447.138.673,79

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
III - Compte Technique Assurances Vie & Non-Vie

Exercice du 01/01/2025 au 30/06/2025

Libellé	EXERCICE			Situation comparative au 30/06/2024	EXERCICE PRECEDENT
	Brut 1	Cessions 2	Net 3=1-2		Net 4
1 PRIMES	3.010.805.261,61	402.370.601,37	2.608.434.660,24	2.690.560.540,12	5.577.696.227,55
• Primes émises	3.429.825.172,83	488.071.545,16	2.941.753.627,67	3.099.147.861,28	5.548.660.517,03
• Variation des provisions pour primes non acquises ±	419.019.911,22	85.700.943,79	333.318.967,43	408.587.321,16	-29.035.710,52
2 PRODUITS TECHNIQUES D'EXPLOITATION	15.841.241,06		15.841.241,06	16.159.487,37	62.673.278,29
• Subventions d'exploitation					
• Autres produits d'exploitation	15.278.299,61		15.278.299,61	14.401.134,79	58.663.326,51
• Reprises d'exploitation; transferts de charges	562.941,45		562.941,45	1.758.352,58	4.009.951,78
3 PRESTATIONS ET FRAIS	2.208.716.854,08	110.640.858,42	2.098.075.995,66	2.033.598.013,94	4.257.614.863,54
• Prestations et frais payés	2.010.635.620,15	147.936.027,01	1.862.699.593,14	1.932.481.917,88	4.029.626.731,80
• Variation des provisions pour sinistres à payer ±	250.149.696,70	-27.452.398,80	277.602.095,50	-12.981.463,60	7.338.501,14
• Variation des provisions des assurances-vie ±	858.273,46	-9.842.769,79	10.701.043,25	182.231.961,69	75.005.408,41
• Variation des provisions pour fluctuations de sinistralité ±					46.567.175,88
• Variation des provisions pour aléas financiers ±					
• Variation des provisions techniques des contrats en U.C. ±	16.231.127,94		16.231.127,94		50.278.144,09
• Variation des provisions pour participation aux bénéfices ±	-60.425.027,00		-60.425.027,00	-57.276.589,94	907.653,08
• Variation des autres provisions techniques ±	-8.732.837,17		-8.732.837,17	-10.857.812,09	47.891.249,14
4 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	728.330.334,05		728.330.334,05	744.344.824,48	1.470.385.549,13
• Charges d'acquisition des contrats	353.123.744,06		347.513.993,66	748.445.420,25	
• Achats consommés de matières et fournitures	27.489.132,72		25.020.702,17	60.729.256,18	
• Autres charges externes	91.252.113,02		86.548.494,61	195.092.795,93	
• Impôts et taxes	23.640.958,94		23.640.958,94	24.031.422,84	40.481.289,81
• Charges de personnel	132.942.179,59		132.942.179,59	134.682.166,76	281.203.321,87
• Autres charges d'exploitation	5.935.078,26		5.935.078,26	15.020.562,70	23.745.642,19
• Dotations d'exploitation	93.947.127,46		93.947.127,46	111.527.481,74	120.687.822,90
5 PRODUITS DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	551.784.453,32		551.784.453,32	430.305.275,17	832.233.901,38
• Revenus des placements	139.031.781,78		139.031.781,78	320.084.562,12	556.995.795,73
• Gains de change					
• Produits des diff. s/prix de remboursement à percevoir	87.064,58		87.064,58	3.642.996,83	3.988.660,82
• Profits sur réalisation de placements	386.796.832,88		386.796.832,88	64.692.726,44	213.612.417,70
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)	7.417.012,00		7.417.012,00		2.769.904,00
• Profits provenant de la réévaluation des placements affectés					
• Intérêts et autres produits de placements	12.008.322,60		12.008.322,60	7.571.958,92	18.003.168,52
• Reprises sur charges de placements; trsferts de charges	6.443.439,48		6.443.439,48	34.313.030,86	36.863.954,61
6 CHARGES DES PLACEMENTS AFFECTES AUX OPERATIONS D'ASSURANCE	140.850.378,17		140.850.378,17	88.009.559,46	271.753.873,59
• Charges d'intérêts					
• Frais de gestion des placements	36.416.467,92		36.416.467,92	25.894.972,92	54.134.739,08
• Pertes de change					
• Amortissement des différences s/prix de remboursement	3.393.890,31		3.393.890,31	6.672.562,34	10.124.371,95
• Pertes sur réalisation de placements	82.491.772,68		82.491.772,68	29.360.959,11	178.711.186,71
• Pertes provenant de la réévaluation des placements affectés					
• Ajustements de VARCUC (1) (- values non réalisées)	692,00		692,00	48.290,45	
• Autres charges de placements	121.706,56		121.706,56		
• Dotations sur placements	18.425.848,70		18.425.848,70	26.032.774,64	28.783.575,85
RÉSULTAT TECHNIQUE VIE+NON VIE (1+2-3- 4+5-6)	500.533.389,69	291.729.742,95	208.803.646,74	271.072.904,78	472.849.120,96

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
IV - Compte Non Technique

Exercice du 01/01/2025 au 30/06/2025

Libellé	Opérations		30.06.2025	Situation comparative au 30/06/2024	31.12.2024
	Propres à l'exercice	Concernant les exercices précédents			
1- PRODUITS NON TECHNIQUES COURANTS	86.999.243,33		86.999.243,33	41.604.990,23	67.767.820,90
Produits d'exploitation non techniques courants					
Intérêts et autres produits non techniques courants	61.343.387,31		61.343.387,31	29.562.883,99	49.961.700,86
Produits des différences sur prix de remboursement à percevoir					
Autres produits non techniques courants					
Reprises non techniques, transferts de charges	25.655.856,02		25.655.856,02	12.042.106,24	17.806.120,04
2- CHARGES NON TECHNIQUES COURANTES	32.593.216,36		32.593.216,36	14.585.264,33	38.917.547,90
Charges d'exploitation non techniques courantes	8.659.319,9		8.659.319,90	284.822,00	2.467.087,57
Charges financières non techniques courantes	18.468.328,45		18.468.328,45	879,42	16.602.217,56
Amortissement des différences sur prix de remboursement					
Autres charges non techniques courantes	277.206,11		277.206,11	435,47	2.132.223,26
Dotations non techniques courantes	5.188.361,9		5.188.361,90	14.299.127,44	17.716.019,51
Résultat non technique courant (1 - 2)	54.406.026,97		54.406.026,97	27.019.725,90	28.850.273,00
3- PRODUITS NON TECHNIQUES NON COURANTS	30.433.927,42		30.433.927,42	809.349,87	1.760.048,64
Produits des cessions d'immobilisations				8.440,31	474.320,94
Subventions d'équilibre					
Profits provenant de la réévaluation des éléments d'actif					
Autres produits non courants	30.433.927,42		30.433.927,42	800.909,56	1.285.727,70
Reprises non courantes, transferts de charges					
4- CHARGES NON TECHNIQUES NON COURANTES	2.090.922,65	4.367.039,48	6.457.962,13	3.858.151,04	17.964.047,96
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées					450.351,28
Subventions accordées					
Pertes provenant de la réévaluation des éléments d'actif					
Autres charges non courantes	2.090.922,65	4.367.039,48	6.457.962,13	3.858.151,04	17.513.696,68
Dotations non courantes					
Résultat non technique non courant (3 - 4)	28.343.004,77	-4.367.039,48	23.975.965,29	-3.048.801,17	-16.203.999,32
RESULTAT NON TECHNIQUE (1 - 2 + 3 - 4)	82.749.031,74	-4.367.039,48	78.381.992,26	23.970.924,73	12.646.273,68

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (CPC)
V - Récapitulation

Exercice du 01/01/2025 au 30/06/2025

LIBELLE	30.06.2025	30.06.2024	31.12.2024
I- RESULTAT TECHNIQUE VIE	20.240.263,64	33.690.992,26	25.710.447,17
II- RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	188.563.383,10	237.381.912,52	447.138.673,79
III- RESULTAT NON TECHNIQUE	78.381.992,26	23.970.924,73	12.646.273,68
IV- RESULTAT AVANT IMPOTS	287.185.639,00	295.043.829,51	485.495.394,64
V- IMPOTS SUR LES RESULTATS	117.917.472,16	49.791.726,56	67.252.406,51
VI- RESULTAT NET	169.268.166,84	245.252.102,95	418.242.988,13
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES VIE	398.897.781,22	526.654.379,95	1.066.621.218,96
TOTAL DES PRODUITS ASSURANCES NON-VIE	2.777.162.573,40	2.610.370.922,71	5.405.982.188,26
TOTAL DES PRODUITS NON TECHNIQUES	117.433.170,75	42.414.340,10	69.527.869,54
TOTAL DES PRODUITS	3.293.493.525,37	3.179.439.642,76	6.542.131.276,76
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES VIE	378.657.517,58	492.963.387,69	1.040.910.771,79
TOTAL DES CHARGES ASSURANCES NON-VIE	2.588.599.190,30	2.372.989.010,19	4.958.843.514,47
TOTAL DES CHARGES NON TECHNIQUES	39.051.178,49	18.443.415,37	56.881.595,86
IMPOTS SUR LES RESULTATS	117.917.472,16	49.791.726,56	67.252.406,51
TOTAL DES CHARGES	3.124.225.358,53	2.934.187.539,81	6.123.888.288,63
RESULTAT NET	169.268.166,84	245.252.102,95	418.242.988,13



SANLAM MAROC S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE
PRODUITS ET CHARGES AU 30 JUIN 2025

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en exécution de la mission prévue par les dispositions de l'article 116 de la circulaire ACAPS n°01/AS/19 du 2 janvier 2019 telle que modifiée et complétée, relatives à la publication d'informations par les entreprises d'assurances et de réassurance, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société SANLAM MAROC S.A comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire, qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 5 167 119 776,13 dont un bénéfice net de MAD 169 268 166,84 relève de la responsabilité des organes de gestion de la société.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des dispositions légales et réglementaires en vigueur au Maroc pour les entreprises d'assurances et notamment de la Circulaire n°06/05 du 9 juin 2006 relative aux comptes semestriels des entreprises d'assurances et de réassurance, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que la société Sanlam Maroc a reçu, en date du 20 juin 2025, un avis de vérification fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale de solidarité (CSS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu (IR), et la retenue à la source (RAS) relatif aux exercices 2021 à 2024. A

COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2025



Compte résultat consolidé

En milliers de dirhams			
	NOTES	06.2025	06.2024
Produits des activités d'assurance	3.1	3.019.420	2.995.479
Charges afférentes aux activités d'assurance		-2.566.250	-2.727.218
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-303.576	-223.057
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE		149.594	45.204
RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS	3.2	2.644.220	683.782
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis		-859.453	-419.415
Produits ou charges liés aux contrats de réassurance détenus		47.381	25.407
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS NETS DES CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE	3.3	-812.072	-394.007
RÉSULTAT FINANCIER NET		1.832.148	289.775
Autres produits et charges		13.462	18.495
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		1.995.204	353.474
Charges de financement		-530	-709
Quote-part de résultat (net de dépréciation) dans les entreprises mises en équivalence		2.991	2.801
Impôts sur les résultats		-820.510	-90.499
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		0	0
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		1.177.155	265.067
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE			
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1.177.155	265.067

Bilan consolidé

En milliers de dirhams				
ACTIF	NOTES	01.01.2024 Retraité	31.12.2024 Retraité	30.06.2025
ACTIFS INCORPORELS		1.399.185	1.393.543	1.389.876
Ecarts d'acquisition		1.224.540	1.224.540	1.224.540
Autres immobilisations incorporelles		174.645	169.003	165.336
PLACEMENTS	4.1	15.627.955	16.643.276	19.467.594
Immobiliers de placement		1.441.722	1.344.656	1.332.619
Placements financiers		14.186.233	15.248.342	18.068.466
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré		0	50.278	66.509
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES		131.998	131.453	123.559
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT		0	0	0
ACTIFS D'ASSURANCE		0	0	0
ACTIFS DE RÉASSURANCE	4.2	513.485	702.798	780.486
AUTRES ACTIFS		2.998.842	3.010.274	2.836.545
Droit d'usage - IFRS 16		27.402	36.537	28.543
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles		215.651	246.585	241.589
Impôts différés actif	4.4	40.983	41.285	41.250
Stocks		1.225.038	1.232.599	1.237.114
Créances d'impôts exigibles		337.940	371.886	349.885
Autres créances		1.151.828	1.081.382	938.164
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		0	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		424.932	371.487	366.181
TOTAL ACTIF		21.096.397	22.252.831	24.964.241

PASSIF	NOTES	01.01.2024 Retraité	31.12.2024 Retraité	30.06.2025
CAPITAUX PROPRES		5.346.647	5.729.404	6.574.890
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		5.346.604	5.729.361	6.574.847
Capital		411.687	411.687	411.687
Primes d'émission et de fusion		1.169.976	1.169.922	1.169.922
Réserves consolidées		3.205.511	3.456.832	3.816.083
Ecarts de conversion		0	0	0
Résultat net-part du groupe		559.430	690.920	1.177.155
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE		43	43	43
PASSIFS À LONG TERME		180.703	116.529	119.066
Dettes de location - IFRS16		28.504	29.830	20.179
Provisions pour risques et charges		141.865	78.918	92.425
Dettes de financement		10.334	7.781	6.462
PASSIFS D'ASSURANCE	4.3	13.786.334	14.219.530	15.154.275
PASSIFS DE RÉASSURANCE		0	0	0
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS		0	50.278	66.509
AUTRES PASSIFS		1.314.884	1.569.807	2.585.835
Impôts différés passif	4.4	746.490	954.754	1.651.107
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts		177.342	269.899	315.823
Autres dettes		391.052	346.622	618.905
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT		0	0	0
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME		467.830	567.283	463.666
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES		0	0	0
TOTAL PASSIF		21.096.397	22.252.831	24.964.241

Autres éléments du résultat global

En milliers de dirhams		
	06.2025	06.2024
RÉSULTAT NET	1.177.155	265.067
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		
Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance émis		
Produits ou charges financiers nets des contrats de réassurance détenus		
Effet d'impôts		
Éléments recyclables en résultat	0	0
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables		
Produits ou charges financiers d'assurance comptabilisés en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		
Effet d'impôts sur les éléments ci-dessus		
ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	0	0
Autres éléments du résultat global nets d'impôts		
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1.177.155	265.067
Dont Intérêts minoritaires		
Dont Résultat global net - Part du Groupe	1.177.155	265.067

Tableau de Flux de Trésorerie consolidé

En milliers de dirhams		
	30.06.2025	30.06.2024
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	1.997.664	355.566
Ajustements :		
Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	40.361	44.155
Variations des actifs de réassurance et passifs d'assurance	648.100	764.293
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-2.991	-2.801
Corrections des éléments inclus dans le résultat sans impact sur les flux de trésorerie	685.471	805.647
Plus ou moins values nettes sur cessions	6.737.559	1.703.972
Charges liées aux dettes de financement	1.378	1.711
Redassement des opérations de financement et d'investissement	6.738.937	1.705.683
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	-2.205.800	-342.895
Variation des créances et dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	-236.656	-594.856
Variation des autres actifs et passifs	703.031	57.262
Charge d'impôt exigible de l'exercice	-123.986	-55.015
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	10.250	10.250
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	7.568.911	1.941.642
Cessions de titres de participations consolidés nette de la trésorerie cédée	0	0
Incidence des autres flux liés aux opérations d'investissements	0	0
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	0	0
Cessions et remboursements des obligations	-955.095	156.742
Cessions des actions et des OPCVM	422.887	67.640
Cessions des immeubles	11.125	4.440
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX CESSIONS ET REMBOURSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS	-521.083	228.822
Acquisitions des obligations	1.012.679	-192.900
Acquisitions des actions et des OPCVM	-7.845.633	-1.850.846
Acquisition des immeubles	-107.063	-10.144
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACQUISITIONS D'ACTIFS FINANCIERS	-6.940.017	-2.053.890
Acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	-10.341	-14.054
Total flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	-10.341	-14.054
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-7.471.441	-1.839.122
Dividendes payés	-323.716	-317.249
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-323.716	-317.249
Variation nette des dépôts à terme, des autres prêts et cautionnements	-299	-100.910
TOTAL VARIATION NETTE DES DÉPÔTS À TERME, DES AUTRES PRÊTS ET DES CAUTIONNEMENTS	-299	-100.910
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	-3.729	278
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	-7.241	-14.435
Intérêts payés sur dettes de financement	-1.378	-1.711
Variation nette des comptes courants	342.727	324.556
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE	330.379	308.688
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6.364	-109.471
Incidence des changements de principes comptables	-885	0
Incidence de la différence à l'ouverture	0	0
Variation de la trésorerie	103.834	-6.951
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	-195.796	-42.898
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	-97.485	-48.966
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	98.311	-6.068

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers de dirhams							
	CAPITAL	PRIMES D'EMISSION	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2025	411.687	1.169.922	3.456.831	690.919	5.729.359	43	5.729.402
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			690.919	-690.919		-	
Résultat de la période				1.177.155	1.177.155	0	1.177.155
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE				1.177.155	1.177.155	0	1.177.155
Variation du capital de l'entreprise consolidante							
Effet de variation du périmètre							
Dividendes versés			-323.716		-323.716		-323.716
Effet des changements de méthodes comptables			-149		-149		-149
Autres impacts			-7.802	0	-7.802		-7.802
SITUATION AU 30 JUIN 2025	411.687	1.169.922	3.816.083	1.177.155	6.574.847	43	6.574.890

SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2024	411.687	1.169.976	3.308.075	559.430	5.449.114	43	5.449.157
Effets de transition vers IFRS 17	0	0	-102.510	0		0	
SITUATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2024 RETRAITÉ	411.687	1.169.976	3.205.565	559.430	5.346.658	43	5.346.701
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture			559.430	-559.430	-		
Résultat de la période				265.067	265.067	0	265.067
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres							
RÉSULTAT GLOBAL DE L'ANNÉE				265.067	265.067	0	265.067
Variation du capital de l'entreprise consolidante						0	
Effet de variation du périmètre							
Dividendes versés			-317.249		-317.249		-317.249
Effet des changements de méthodes comptables			-41		-41		-41
Autres impacts			820		819		820
SITUATION AU 30 JUIN 2024	411.687	1.169.976	3.448.525	265.067	5.295.255	43	5.295.299

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D’EVALUATION

1.1 Informations générales

Compagnie marocaine d’assurance et filiale du Groupe SanlamAllianz, la société Sanlam Maroc est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010,

- Le siège social de la société Sanlam Maroc est situé au 216, bd Mohamed Zerkouni, 20000 Casablanca.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe Sanlam Maroc sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 30 juin 2025.

En application des dispositions de la circulaire n°05/06 de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) relative à la publication et à la diffusion d’informations financières par les personnes morales faisant appel public à l’épargne, les comptes consolidés intermédiaires de Sanlam Maroc au 30 juin 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l’IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 30 juin 2025 telles qu’adoptées par l’Union Européenne (UE).

1.3 Dispositions IFRS adoptées au 1^{er} Janvier 2025

Sanlam Maroc applique IFRS 17 - Contrats d’assurance à compter du 1er janvier 2025.

La norme IFRS 17 - Contrats d’assurance, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020, a été adoptée par l’Union européenne avec une exception sur le principe de cohortes annuelles.

L’application d’IFRS 17 a engendré des changements significatifs donnant lieu à des impacts sur l’état consolidé de la situation financière, l’état du résultat net consolidé et les autres éléments du résultat global.

La nature et l’impact de ces changements sont présentés ci-après :

ACTIF	31.12.2023 Publié	01.01.2024 Retraité	IMPACT
ACTIFS INCORPORELS	1.399.185	1.399.185	0
Ecart d'acquisition	1.224.540	1.224.540	0
Autres immobilisations incorporelles	174.645	174.645	0
PLACEMENTS	15.627.955	15.627.955	0
Immobiliers de placement	1.441.722	1.441.722	0
Placements financiers	14.186.233	14.186.233	0
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	0	0	0
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	131.998	131.998	0
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0	0
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs liés aux contrats d'assurance	1.162.642	0	-1.162.642
ACTIFS D'ASSURANCE	0	0	0
ACTIFS DE RÉASSURANCE	0	513.485	513.485
AUTRES ACTIFS	4.956.248	2.998.842	-1.957.406
Droit d'usage - IFRS 16	27.402	27.402	0
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	215.651	215.651	0
Participation aux bénéfices différés actif	25.962	0	-25.962
Impôts différés actif	40.983	40.983	0
Stocks	1.225.038	1.225.038	0
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.931.444	0	-1.931.444
Créances d'impôts exigibles	337.940	337.940	0
Autres créances	1.151.828	1.151.828	0
ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	424.932	424.932	0
TOTAL ACTIF	23.702.960	21.096.397	-2.606.563

PASSIF	31.12.2023 Publié	01.01.2024 Retraité	IMPACT
CAPITAUX PROPRES	5.449.157	5.346.647	-102.510
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	5.449.114	5.346.604	-102.510
Capital	411.687	411.687	0
Primes d'émission et de fusion	1.169.976	1.169.976	0
Réserves consolidées	3.308.021	3.205.511	-102.510
Ecart de conversion	0	0	0
Résultat net-part du groupe	559.430	559.430	0
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	43	43	0
PASSIFS À LONG TERME	180.703	180.703	0
Dettes de location - IFRS16	28.504	28.504	0
Provisions pour risques et charges	141.865	141.865	0
Dettes de financement	10.334	10.334	0
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	15.197.021	0	-15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	15.197.021	0	-15.197.021
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements	0	0	0
Participation aux bénéfices différés passif	0	0	0
PASSIFS D'ASSURANCE	0	13.786.334	13.786.334
PASSIFS DE RÉASSURANCE	0	0	0
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS	0	0	0
AUTRES PASSIFS	2.408.249	1.314.884	-1.093.365
Impôts différés passif	814.835	746.490	-68.367
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1.025.020	0	-1.025.020
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	177.342	177.342	0
Autres dettes	391.052	391.052	0
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	0	0	0
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	467.830	467.830	0
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	0	0	0
TOTAL PASSIF	23.702.960	21.096.397	-2.606.563

1.4 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de Sanlam Maroc et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles Sanlam Maroc, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu’elle dépasse trois des quatre seuils suivants sur une

- base consolidée :
- Total actif : 0,5 %
 - Capitaux propres : 0,5 %
 - Résultat : 1 %
 - Chiffre d’affaires : 0,5 %

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d’investissement stratégique ou non pour Sanlam Maroc. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles Sanlam Maroc exerce un contrôle conjoint avec d’autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand Sanlam Maroc a une obligation de participer aux pertes ou d’effectuer des paiements au nom de l’entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d’acquisition, qui correspond à la date à laquelle Sanlam Maroc en a obtenu le contrôle, et ce jusqu’à la date à laquelle l’exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.5 Règles et méthodes d’évaluation

1.5.1 Contrats d’assurance et de réassurance

Il existe deux catégories de contrats d’assurance émis par Sanlam Maroc :

- Les contrats d’assurance et les contrats d’investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 17.
- Les contrats d’investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IFRS 9.

1.5.1.1 Types de contrats

1.5.1.1.1 Contrats d’assurance sous IFRS 17

Un contrat d’assurance est un contrat selon lequel une partie, l’assureur, accepte un risque d’assurance significatif d’une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d’indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l’événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. On distingue entre :

- Les contrats d’assurance avec éléments de participation directe : Sanlam Maroc considère comme un contrat d’assurance avec éléments de participation directe, un contrat dans lequel les conditions contractuelles précisent que l’assuré a droit à une part d’un portefeuille d’éléments sous-jacents clairement définis. L’entité prévoit de verser à l’assuré une somme correspondant à une part substantielle du rendement généré sur la juste valeur des éléments sous-jacents, et prévoit que toute variation des sommes à verser à l’assuré sera, dans une proportion significative, liée à la variation de la juste valeur de ces éléments sous-jacents. En plus du transfert d’un risque d’assurance significatif à l’émetteur, un contrat participatif direct repose principalement sur la fourniture d’un service lié à l’investissement, où une entité s’engage à offrir un rendement sur des éléments sous-jacents (avec un lien exécutoire), ainsi qu’une participation contractuellement définie. Les éléments sous-jacents déterminent une partie des montants versés aux assurés et peuvent inclure divers types d’éléments : un portefeuille d’actifs de référence, des éléments techniques, l’actif net de l’entité, ou un sous-ensemble spécifié de cet actif net.
- Les contrats d’assurance sans éléments de participation directe : Sanlam Maroc considère comme un contrat d’assurance sans éléments de participation directe tout contrat qui ne répond pas à la définition d’un contrat d’assurance avec éléments de participation directe, à savoir :
 - Un contrat d’assurance avec des éléments de participation indirecte, où les paiements aux assurés sont liés au rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents, sans toutefois remplir les critères requis pour être qualifié de contrat avec participation directe.
 - Un contrat d’assurance sans aucun élément de participation, dans lequel les paiements aux assurés ne sont pas conditionnés par le rendement de la juste valeur des éléments sous-jacents.

1.5.1.1.2 Contrats d’investissement

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d’un contrat d’assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats d’investissement se décomposent en deux catégories : les contrats d’investissement avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaires.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficier d’un versement supplémentaire ou d’une autre prestation dont le montant ou l’échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l’assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d’un ensemble de contrats ou d’un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l’assureur, d’un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d’un portefeuille spécifiés détenus par l’émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d’assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d’évaluation, décrites dans la note 1.5.3.

1.5.1.1.3 Contrats de réassurance

La comptabilisation des groupes de contrats de réassurance détenus varie en fonction du type de couverture. Pour une réassurance proportionnelle, la date de comptabilisation du groupe coïncide avec celle du contrat d’assurance sous-jacent. En revanche, pour une réassurance non

proportionnelle, le groupe est comptabilisé à la première des dates suivantes : soit le début de la période de couverture du groupe de contrats d'assurance sous-jacents, soit la date de comptabilisation d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués selon la durée de leur couverture : la méthode PAA s'applique aux couvertures de court terme, tandis que la méthode BBA est utilisée pour les couvertures de long terme. Leur comptabilisation suit un principe de symétrie avec les contrats d'assurance sous-jacents, en utilisant des hypothèses cohérentes pour estimer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Toutefois, ces hypothèses peuvent différer si elles ne sont pas adaptées au contrat de réassurance, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation, surtout si la réassurance débute après la couverture des contrats sous-jacents.

Les flux de trésorerie du contrat de réassurance intègrent un ajustement pour le risque de non-exécution de la part du réassureur, en tenant compte des événements passés (réassurance rétrospective, comme la protection contre le développement défavorable des sinistres survenus), le coût net constaté est immédiatement comptabilisé en résultat. Ensuite, à chaque clôture, la valeur du coût ou du gain net différé est ajustée pour refléter les révisions d'estimation.

• **La part du réassureur** dans la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus des contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour le risque de non-performance.

• **Un coût net** (ou un gain net dans certains cas), assimilé à une marge sur services contractuels (CSM) négative, correspondant au coût payé au réassureur en fonction de la tarification du contrat de réassurance, indépendamment de la CSM des contrats d'assurance sous-jacents.

Ce coût ou gain net est différé et reconnu progressivement en résultat, suivant la fourniture du service de réassurance. Toutefois, si le contrat couvre des événements passés (réassurance rétrospective, comme la protection contre le développement défavorable des sinistres survenus), le coût net constaté est immédiatement comptabilisé en résultat. Ensuite, à chaque clôture, la valeur du coût ou du gain net différé est ajustée pour refléter les révisions d'estimation.

1.5.1.2 Evaluation des contrats d'assurance relevant de l'IFRS 17

1.5.1.2.1 Modèles de valorisation des contrats d'assurance sous IFRS 17

Selon la norme IFRS 17, le passif des contrats d'assurance est valorisé selon 3 modèles :

- Building blocks Approach (BBA) ou approche par bloc comme étant le modèle général de base, qui s'applique uniquement aux contrats non participatifs ou participatifs indirects.
- Premium Allocation Approach (PAA) ou approche simplifiée du modèle général pour comptabiliser les contrats d'assurance à court terme. Elle fonctionne de manière similaire à l'IFRS 4, en reconnaissant les primes en produits sur la durée du contrat et en constituant une provision pour sinistres lorsqu'un événement assuré survient. L'obligation d'assurance est mesurée comme le solde des primes encaissées non acquises, ajusté des coûts d'acquisition différés. Cette méthode est applicable si elle produit des résultats équivalents à l'approche générale ou pour les contrats dont la durée ne dépasse pas un an.
- Variable Fee Approach (VFA) qui est une approche obligatoire pour évaluer les contrats participatifs directs, y compris les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, quand l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.

Sanlam Maroc a fait le choix des modèles suivants :

Segment	Branch	Modèle
Vie	Décès	PAA
	Retraite	VFA
Non Vie	Toutes branches confondues	PAA

1.5.1.2.2 Regroupement des contrats sous IFRS 17

Comparé au niveau du test de suffisance du passif réalisé sous IFRS 4, le niveau d'agrégation des contrats sous IFRS 17 est plus fin et peut donc conduire à identifier davantage de contrats déficitaires et à comptabiliser plus tôt des pertes en résultat net.

La norme IFRS 17 exige trois niveaux d'agrégation des calculs, basés sur des critères d'homogénéité de portefeuilles, de génération de souscription et d'onérosité. Le niveau de segmentation est clairement défini et doit être effectué de la façon suivante :

1. Les portefeuilles : des groupes de contrats d'assurance soumis à des risques similaires et gérés ensemble ;

Le choix de Sanlam est de considérer que les garanties appartenant à une même branche d'assurance présentent des risques similaires et sont par conséquent gérés ensemble. Les garanties qui sont commercialisées dans le même contrat d'assurance sont aussi considérées comme des risques gérés ensemble.

2. Les cohortes annuelles : à l'intérieur de chaque portefeuille, les contrats sont séparés et comptabilisés par année de souscription;

Sanlam Maroc n'applique pas le regroupement par cohortes annuelles pour les contrats VFA. En effet, l'ensemble des contrats comptabilisés en VFA partagent le même actif sous-jacent et les clauses de participations aux bénéfices mutualisent les rendements financiers entre les assurés. Un calcul par cohorte annuelle nécessiterait un calcul au niveau de l'actif général et une allocation par cohorte annuelle.

Le « carve out » sur les cohortes annuelles en VFA est une exception autorisée par la norme IFRS 17 telle qu'adoptée dans l'union européenne.

3. Les groupes de profitabilité : à l'intérieur de chaque cohorte, l'entité doit diviser tous les portefeuilles de contrats d'assurance émis en constituant les trois groupes suivants : les contrats onéreux à la souscription, les contrats profitables à l'émission n'ayant pas de possibilité de devenir onéreux et les autres contrats du portefeuille qui sont profitables mais qui ont un risque significatif de devenir onéreux.

Sanlam Maroc a choisi de ne prendre en considération que les contrats onéreux et les contrats profitables.

La norme IFRS 17 indique que le calcul de profitabilité doit s'effectuer :

- Soit à la maille ensemble de contrats, si cet ensemble appartiendra au même groupe de contrats ;
- Soit contrat par contrat.

1.5.1.2.3 Frais attribuables

La norme IFRS 17 introduit la notion de frais rattachables aux contrats d'assurance. En effet, selon la norme IFRS 17, il convient d'identifier les frais directement rattachables (ou attribuables) aux contrats d'assurance qui doivent être pris en considération dans les projections de Best

Estimate (BE) et ceux qui ne le sont pas qui impacteront le résultat à leur survenance.

La notion de frais rattachables à des contrats est donc importante pour déterminer l'évaluation des passifs d'assurances (BE). En effet, ces derniers doivent anticiper les différents frais nécessaires à l'accomplissement des obligations envers l'assuré. Lorsque ces frais sont effectivement encourus, ils sont enregistrés en charges mais ils sont compensés par la reprise du passif d'assurance correspondant à une extourne de l'estimation des charges attendues, créant ainsi un « écart d'expérience » en cas de différence entre l'estimation et la charge réelle.

Les frais non rattachables aux contrats ne sont pas inclus dans les projections de flux de trésorerie futurs au passif et sont donc directement comptabilisés en résultat à leur survenance.

1.5.1.2.4 Hypothèses de transition

La transition de la norme IFRS 4 à la norme IFRS 17 exige, en théorie, une application rétrospective complète de la norme, comme si elle avait toujours été en vigueur. Cependant, si cela n'est pas réalisable, deux alternatives sont possibles : l'approche rétrospective modifiée (MRA), qui ajuste les dispositions générales pour s'approcher d'une évaluation rétrospective avec des informations raisonnables et disponibles, ou l'approche de la juste valeur (FVA), qui consiste à réévaluer les contrats en fonction des paramètres actuels observés à la date de transition, en calculant la marge sur services contractuels comme la différence entre la juste valeur des contrats selon IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution des contrats.

Sanlam Maroc a opté pour l'application de l'approche de la juste valeur (FVA) pour ses contrats d'assurance avec participation discrétionnaire aux bénéfices évalués selon le modèle VFA.

La CSM selon l'approche FVA est calculée comme suit :

CSM = FV passifs IFRS13 - FCF IFRS17(BEL + RA)

1.5.1.2.5 Evaluation et mode de comptabilisation des contrats d'assurance sous IFRS 17

En assurance Non Vie, les techniques d'estimation utilisées pour évaluer les contrats d'assurance reposent sur différents modèles de projections actuarielles, fondés sur les caractéristiques clés des portefeuilles (en matière de risque, politique de souscription et de sinistres), la qualité, la pertinence et la cohérence au fil du temps des données statistiques disponibles, la sélection d'hypothèses actuarielles et de modèles pertinents, et la capacité à interpréter et justifier économiquement les niveaux de résultats projetés, quantitativement et qualitativement

En assurance Vie, les techniques d'estimation utilisées pour évaluer les contrats d'assurance reposent sur les projections des composantes clés des états financiers statutaires, à savoir les revenus et charges relatifs aux assurés, les obligations participatives, ainsi que les placements en représentation de ces engagements. Les principales hypothèses pouvant engendrer des changements significatifs dans l'estimation des flux de trésorerie futurs concernent les taux de mortalité, morbidité et longévité, le comportement des assurés (du fait des résiliations et des rachats), les pourcentages de participation et les taux crédités et les frais généraux.

Les groupes de contrats d'assurance émis sont comptabilisés à la première des dates suivantes :

- Le début de la période de couverture du groupe de contrats, qui constitue le cas général.
- La date d'exigibilité du premier paiement d'un assuré du groupe.
- Pour un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle il devient déficitaire.

Lors de la comptabilisation initiale, l'entité doit évaluer le groupe de contrats d'assurance comme la somme des deux montants suivants :

- Les flux de trésorerie d'exécution, constitués des éléments suivants :
 - Les flux de trésorerie futurs attendus au titre du contrat pondérés par leur probabilité et actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent (Present Value of Future Cash Flows – PVFCF)
 - L'ajustement au titre du risque non financier (Risk Adjustment – RA) qui représente la marge/compensation que demanderait un acteur du marché pour couvrir l'incertitude sur les flux de trésorerie futurs.

• La Marge de Service Contractuelle ou Contractual Service Margin (CSM) qui correspond aux profits futurs attendus d'un contrat.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance doit être calculée à la fin de chaque période et décomposée selon deux montants :

- Le passif au titre de la couverture restante (appelé LRC) correspond à l'obligation relative à la partie non expirée de la période de couverture.
- Le passif au titre des sinistres survenus (appelé LIC) correspond à l'obligation relative aux sinistres déjà survenus (y compris ceux qui n'ont pas été déclarés).

a) BE (Best Estimate) : BE LIC et BE LRC

Le Best Estimate correspond à l'estimation moyenne probable des flux de trésorerie futurs générés par le contrat d'assurance, en valeur actualisée (flux de primes, prestations et frais)

Le Best Estimate LIC (Liability for Incurred Claims) est le passif au titre des sinistres survenus, il correspond à l'engagement de l'assureur relatif aux sinistres déjà survenus, qu'ils aient été déclarés ou non. Il est composé des flux de trésorerie d'exécution (Fullfilment Cash Flows – FCF) afférents aux services passés affectés au groupe de contrat à cette date (sinistres déjà survenus, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés).

Ces provisions seront désormais actualisées pour prendre en compte l'effet temps de l'argent. Cependant, la norme IFRS17 permet à l'entité de ne pas ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre.

Le Best Estimate LRC (Liability for Remaining Coverage) représente l'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux services d'assurance restant à fournir au titre des contrats en cours. Il correspond à la valeur actualisée des flux de relatifs aux contrats d'assurance qui n'ont pas encore été entièrement exécutés, c'est-à-dire à l'engagement de l'assureur concernant la couverture restante des contrats d'assurance en cours.

En Non-Vie, Sanlam Maroc a opté pour des méthodes de provisionnement classiques (Chain Ladder, Bornhuetter Ferguson, Loss Ratio method, etc.) pour l'estimation des provisions pour sinistres.

Au titre de la couverture restante pour les contrats modélisés en VFA, le Best Estimate (BE LRC)

est calculé avec un modèle ALM en tenant compte des caractéristiques du passif et de l'actif à chaque date d'arrêté.

b) Ajustement au titre du risque non financier (Risk Adjustment)

La norme IFRS 17 stipule que l'entité doit ajuster les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour refléter la rémunération qui lui est nécessaire pour supporter l'incertitude engendrée par le risque non financier.

Vie :

Le Risk Adjustment a été calculé selon l'approche VaR (Valeur à risque) avec un niveau de confiance de 80%.

Non Vie :

La méthode retenue dans le calcul du RA LIC correspond à l'approche VaR (Valeur à risque) avec un niveau de confiance de 85%.

c) Marge sur services contractuels CSM (Contractual Service Margin)

La CSM correspond aux profits futurs attendus d'un contrat. Elle ne peut être que positive. Dans les cas où la CSM serait négative, l'entité comptabilise à la place une composante de perte (Loss Component)

En vertu de la nouvelle norme, la part des actionnaires dans les gains et pertes latents sur les éléments sous-jacents des contrats participatifs directs est incorporée dans la CSM.

d) Taux d'actualisation

La norme IFRS 17 permet à une entité d'utiliser l'une de deux méthodes pour déterminer les taux d'actualisation à utiliser pour l'évaluation du passif des contrats d'assurance :

- L'approche ascendante, qui repose sur l'ajustement d'une courbe de taux sans risque de liquidité pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des instruments financiers sous-tendant les taux observés sur le marché et celles des contrats d'assurance.
- L'approche descendante, selon laquelle le rendement à l'échéance d'un portefeuille d'actifs de référence est ajusté de façon à éliminer les facteurs indépendants de l'évaluation des contrats d'assurance. Selon cette approche, les caractéristiques de liquidité du portefeuille de référence reflèteraient raisonnablement les caractéristiques de liquidité des flux de trésorerie, mais l'entité n'est pas tenue d'ajuster la courbe des taux pour tenir compte des différences entre les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance et celles du portefeuille de référence.

Sanlam Maroc a choisi l'approche ascendante ou Bottom-Up pour la construction de la courbe des taux IFRS 17. Dans ce contexte, l'obtention de la courbe des Taux IFRS 17 résulte de la somme des deux composantes suivantes :

- La courbe des taux sans risque hors prime d'illiquidité ;
- La prime d'illiquidité IFRS 17.

Taux d'actualisation = Taux sans risque + Prime d'illiquidité

La prime d'illiquidité est déterminée sur la base du portefeuille obligataire en représentation des engagements du passif.

Sanlam Maroc a fait le choix de ne pas activer l'option OCI pour l'ensemble de ses portefeuilles de contrats. Ainsi, l'effet des changements de taux d'actualisation est comptabilisé au niveau des produits et charges financiers des activités d'assurance au niveau du résultat.

1.5.2 Contrats d'investissement relevant de la norme IFRS 9

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés au résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par Sanlam Maroc sur les bénéfices résultant de la gestion des placements et amorti sur la durée de cette gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.5.3 Classification et évaluation des instruments financiers sous IFRS 9

► Classification et évaluation des actifs financiers :

Deux critères sont considérés pour déterminer comment les actifs financiers doivent être classés et évalués :

- Le business model de l'entité pour la gestion des actifs financiers,
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier « Test SPPI ».

Ainsi, trois modèles économiques sont distingués selon l'objectif de détention des actifs financiers :

- HTC – Held to collect : détention uniquement pour encaisser des flux de trésorerie contractuels,
- HTC&S – Held to collect & sale : détention pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers,
- Autres / HFS – Held for sale : détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du modèle de classification de la norme IFRS 9 et des options retenues par le Groupe :

Instruments financiers	Classification	Valorisation	Dépréciation sous IFRS9
Obligations et autres titres à revenu fixe	Actifs financiers détenus pour encaisser des flux de trésorerie contractuels (HTC)	Coût amorti*	Oui
Actions cotées et non cotées et autres titres à revenu variable	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	Non
Fonds de placement- OPCVM	Actifs financiers détenus à la fois pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et éventuellement les vendre (HTC&S)	Juste valeur par résultat	Non
Titres détenus pour des fins de transaction	Détention dans le cadre d'aucun des deux modèles économiques précédents	Juste valeur par résultat	Non

* Sauf pour les actifs dont le test SPPI est non satisfaisant, ils sont valorisés à la juste valeur par résultat.

La classification de la juste valeur par niveau hiérarchique est ventilée sur trois niveaux :

- Niveau 1 : Evaluation sur la base d'un prix de marché
- Niveau 2 : Evaluation sur la base d'un modèle mathématique ou transaction comparable
- Niveau 3 : Evaluation interne

	30.06.2025				31.12.2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions cotées et titres assimilés - JV par résultat	5 149 178			5 149 178	3 988 259			3 988 259
Actions non cotées et titres assimilés- JV par résultat		1 378 530		1 378 530		1 063 201		1 063 201
Obligations du secteur privé - JV par résultat	220 186			220 186	166 350			166 350
Bons du trésor - JV par résultat				0				0
Fonds de placements - JV par résultat	8 770 063			8 770 063	7 445 798			7 445 798
Total actifs financiers à la juste valeur	14 139 427	1 378 530	0	15 517 957	11 600 407	1 063 201	0	12 663 608

► Dépréciation des actifs financiers et des créances douteuses :

La phase 2 de la norme IFRS 9 propose un nouveau modèle de dépréciation qui se base sur l'estimation des « Pertes attendues », en intégrant des données prospectives afin d'apprécier les probabilités de défaut.

Une matrice de provision basée sur les taux de défaillance observés dans le passé et ajustée pour prendre en compte les informations prospectives est utilisée pour évaluer le montant des pertes attendues sur créances.

Les primes contentieuses et les créances individuellement significatives sont analysées au cas par cas.

1.5.4 Contrats de location

Les contrats de location, tels que définis par la norme IFRS 16 « Contrats de location », sont comptabilisés au bilan, ce qui se traduit par la constatation :

- D'un actif qui correspond au droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- D'une dette de loyers.

Évaluation de la dette de loyers

À la prise d'effet du contrat, la dette de loyers est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des loyers sur la durée du contrat.

Les montants pris en compte au titre des loyers dans l'évaluation de la dette sont :

- Les loyers fixes ;
- Les loyers variables basés sur un taux ou un indice en utilisant le taux ou l'index à la date de prise d'effet du contrat ;
- Les paiements à effectuer par le preneur en vertu d'une garantie de valeur résiduelle.

La dette de loyers est évaluée ultérieurement sur la base d'un processus comparable à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt.

Évaluation du droit d'utilisation des actifs

À la date de prise d'effet d'un contrat de location, le droit d'utilisation est évalué à son coût et comprend :

- Le montant initial de la dette de loyers auquel sont ajoutés, s'il y a lieu, les paiements d'avance faits au bailleur, nets le cas échéant, des avantages reçus du bailleur ;
- Le cas échéant, les coûts directs initiaux encourus par le preneur pour la conclusion du contrat ;
- Le cas échéant, les coûts estimés de remise en état et de démantèlement du bien loué selon les termes du contrat.

Le droit d'utilisation est généralement amorti sur la durée du contrat de location.

1.5.5 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont des actifs matériels qui sont détenus pour être utilisés dans la production, la fourniture de services ou à des fins administratives propres à la compagnie.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, deux modèles à choisir :

- Modèle du coût : La valeur correspond au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles);
- Modèle de la réévaluation : La méthode de la réévaluation est une méthode qui est préconisée lorsque la juste valeur des immobilisations corporelles peut être déterminée de manière fiable. La juste valeur d'une immobilisation dans ce cas, correspond au montant réévalué diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur (éventuelles).

L'approche par composants : Le coût total d'une immobilisation doit être réparti entre ses différents éléments constitutifs ; chaque élément doit être comptabilisé séparément lorsque les composants ont des durées d'utilisation différentes ou procurent des avantages selon un rythme différent.

La base amortissable d'un actif : le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. La base amortissable d'un actif est déterminée après déduction de sa valeur résiduelle.

Option retenue :

Le Groupe a opté pour le modèle du coût pour l'évaluation des immobilisations corporelles.

1.5.6 Les immobilisations incorporelles

Conformément à la norme, les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements selon le mode linéaire et des pertes de valeur.

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle peut être évaluée selon : le modèle du coût; le modèle de la réévaluation (en cas de l'existence d'un marché actif).

Option retenue :

Le Groupe a retenu la méthode du coût pour évaluer l'ensemble de ses immobilisations incorporelles.

1.5.7 Le Goodwill :

Le goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

A fin 2023, l'écart d'acquisition de Sanlam Maroc a fait l'objet d'un test de dépréciation et il n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation.

1.5.8 Immeubles de placement :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Valorisation :

- Le modèle de la juste valeur : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont réévalués à la fin de chaque période de reporting. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles se produisent. « La juste valeur est le prix auquel le bien pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans une transaction sans lien de dépendance, sans déduction des coûts de transaction (voir IFRS 13) ».
- Le modèle du coût : Selon ce modèle, les immeubles de placement sont évalués au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. La juste valeur est indiquée en annexe. Les gains et pertes sur cession sont comptabilisés en résultat.

Option retenue :

Le groupe Sanlam Maroc applique le modèle de la juste valeur pour l'évaluation des immeubles de placement.

1.5.9 IFRIC 23 :

Le 7 juin 2017, L'IFRS IC (Interpretation committee) a publié l'interprétation IFRIC 23 relative au traitement des positions fiscales incertaines en matière d'impôts sur le résultat, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

L'interprétation prévoit deux méthodes de transitions :

- Méthode totalement rétrospective, qui prévoit le retraitement des états financiers comparatifs présentés ;
- Méthode partiellement rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer.

1.5.10 Les avantages au personnel :

La norme IAS 19 a pour but de prescrire le traitement comptable relatif à tous les avantages accordés au personnel (sauf ceux auxquels s'appliquent les autres normes).

Les avantages au personnel comprennent :

- Les avantages à court terme : comme les salaires et cotisations sociales, les congés annuels payés et les congés de maladie payés, l'intéressement et les primes, et les avantages en nature (logement, voiture...) dont bénéficient le personnel en activité ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : comme les indemnités de retraite, les indemnités de fin de carrière, l'assistance médicale postérieure à l'emploi et les autres prestations de retraite ;
- Les avantages à long terme : comme les primes d'ancienneté, les absences de longue durée rémunérées, les indemnités de fin de carrière, les autres primes et les rémunérations différées ;
- Les indemnités de fin de contrat : notamment les indemnités de licenciement et les indemnités des départs volontaires du personnel

1.5.11 Impôts différés :

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Le taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

COMPTES SEMESTRIELS

SANLAM MAROC AU 30 JUIN 2025

NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de Sanlam Maroc se présente comme suit :

Entités	% de contrôle au 30 Juin 2024	Méthode de consolidation au 30 Juin 2024	% de contrôle au 31 Décembre 2023	Méthode de consolidation au 31 Décembre 2023
Sanlam Maroc	100%	IG	100%	IG
Africa First Assist	25%	MEE	25%	MEE
Sanlam Asset Management Maroc	100%	IG	100%	IG
Sanlam Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace Développement	100%	IG	100%	IG
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	100%	IG
Tamaris Garden	100%	IG	100%	IG
Participation Khalladi	100%	IG	100%	IG

IG : Intégration Globale
MEE : Mise en Equivalence

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Produits des activités d'assurance

	30.06.2025	30.06.2024
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat au titre des services rendus	32.344	78.170
Relâchement de l'ajustement au titre du risque	2.374	941
Relâchement des autres charges des activités d'assurance attendus	19.988	17.208
PRODUITS D'ASSURANCE DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES PRIMES	54.706	96.319
PRODUITS D'ASSURANCE DES CONTRATS ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE DE RÉPARTITION DES PRIMES	2.964.713	2.899.160
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	3.019.420	2.995.479

3.2. Résultat net des placements

	30.06.2025	30.06.2024
Revenus des immeubles	22.535	23.919
Revenus - Avances et avances en compte courant - entités immobilières	12.337	6.824
Revenus obligations	39.998	42.840
Surcote / décote obligations	-3.303	-3.025
Revenus instruments de capitaux propres	47.950	185.412
Revenus des OPCVM	6.703	52.527
Revenus prêts aux assurés	0	0
revenus des autres prêts	1.399	240
Revenus trésorerie et équivalents de trésorerie	577	956
Intérêts sur les découverts bancaires	0	0
Frais de gestion des placements	-39.411	-19.316
Plus values sur cession des Immeubles	1.677	256
Plus value de cession - Obligations	1.420	-2.784
Plus value de cession - Instruments de capitaux propres	2.537.630	373.574
Plus values de cession - OPCVM	21.595	25.257
Variation des dépréciations sur placements	-6.887	-2.898
+/- Value de consolidation	0	0
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	2.644.220	683.782

3.3 Produits ou charges financiers nets des contrats d'assurance et de réassurance

	30.06.2025	30.06.2024
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	-859.453	-419.415
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents aux contrats de participation directe	-630.030	-193.613
Intérêts accumulés	-187.164	-184.210
Effets des variations des taux d'intérêt et autres hypothèses financières	-42.258	-41.591
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE	47.381	25.407
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT	-812.072	-394.007

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU BILAN

4.1. Placements

	30.06.2025	31.12.2024
Actifs financiers nets au coût amorti	2.617.018	2.635.012
Actifs à la juste valeur par le résultat	15.451.448	12.613.330
Immobiliers de placement	1.332.619	1.344.656
Placements liés à des contrats dont le risque financier est supporté par l'assuré	66.509	50.278
PLACEMENTS	19.467.594	16.643.276

4.2. Actifs de réassurance

4.2.1 Variations de la valeur comptable des contrats de réassurance, scindée entre les composants de couverture restante et de sinistres survenus

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total
ACTIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2025	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	1.299.065
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à l'ouverture						-596.267
ACTIFS DE RÉASSURANCE À L'OUVERTURE	475.268	1.405	24.905	694.596	102.890	702.798
Charges de réassurance	-489.921	0	0	0	0	-489.921
Produits de réassurance	-1.935	-1.405	1.119	186.384	2.068	186.230
Montant recouvré au titre des services passés et autres charges engagées	0	0	1.119	306.802	12.866	320.787
Variations liées à l'actif au titre des sinistres survenus	-1.935	0	0	-120.418	-10.798	-133.151
Montant recouvré au titre des contrats déficitaires	0	-1.405	0	0	0	-1.405
Produits financiers ou charges financières d'assurance	23.857	0	0	20.333	3.192	47.381
Composantes investissement	-1.129	0	0	0	0	-1.129
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	568.977	0	0	-228.679	0	340.297
Primes payées	575.781	0	0	0	0	575.781
Sommes recouvrées des réassureurs	-6.804	0	0	-228.679	0	-235.484
ACTIFS À LA CLÔTURE	575.231	0	26.024	672.634	108.150	1.382.038
Dettes et créances relatives aux opérations de réassurance à la clôture						-601.552
ACTIFS AU 30 JUIN 2025	575.231	0	26.024	672.634	108.150	780.486

4.2.2 Variations de la valeur comptable des contrats de réassurance, ventilée par composant d'évaluation

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
ACTIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2025	221.383	4.521	-6.639	219.265
Variations liées aux services rendus au cours de la période	0	-153	-132	-285
Marge sur services contractuels comptabilisée en non résultat au titre des services rendus			-132	-132
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		-153		-153
Ajustements liés à l'expérience				0
Variations liées aux services futurs	18.516	434	-18.891	59
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	18.516	375	-18.891	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels		59		59
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				0
Variations liées aux services passés				0
Ajustements des actifs au titre des sinistres survenus				0
PRODUITS ET CHARGES AFFÉRENTES AUX CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS	18.516	281	-19.023	-226
Produits financiers ou charges financières de réassurance	2.850		21.007	23.857
Autres variations	129	6	2.372	2.506
Flux de trésorerie de la période	-9.940	0	0	-9.940
Primes reçues	402			402
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-10.342			-10.342
ACTIFS AU 30 JUIN 2025	232.937	4.807	-2.283	235.462

4.3. Passifs d'assurance

4.3.1 Rapprochement avec l'état consolidé de la situation financière

	06.2025	12.2024
Passifs liés à des contrats d'assurance et à des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire	16.689.088	15.623.793
Créances nées d'opérations d'assurance	-2.516.538	-2.395.481
Dettes nées d'opérations d'assurance	981.725	991.218
TOTAL	15.154.275	14.219.530

4.3.2 Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, ventilée entre les composants au titre de couverture restante et de sinistres survenus

	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	Hors élément de perte	Elément de perte	Contrats non évalués selon la PAA	Estimations de valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	
PASSIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2025	8.167.329	20.216	295.035	6.268.326	872.888	15.623.793
Produits des activités d'assurance	-2.913.844	0	0	0	-105.576	-3.019.420
Charges des activités d'assurance	351.203	-20.216	13.251	2.106.555	115.457	2.566.250
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	20.294	0	13.251	2.034.384	148.763	2.216.692
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	339.400	0	0	0	0	339.400
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	-8.491	0	0	72.172	-33.307	30.374
Pertes et reprise de pertes des contrats déficitaires	0	-20.216	0	0	0	-20.216
Produits financiers ou charges financières d'assurance	630.030	0	0	200.757	28.665	859.453
Composantes investissement	-7.415	0	0	0	0	-7.415
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	2.788.302	0	0	-2.121.875	0	666.427
Primes reçues	3.429.825	0	0	0	0	3.429.825
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-394.020	0	0	0	0	-394.020
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-247.503	0	0	-2.121.875	0	-2.369.378
PASSIFS AU 30 JUIN 2025	9.015.606	0	308.285	6.453.763	911.434	16.689.088

4.3.3 Variations de la valeur comptable des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire, ventilée par composant d'évaluation

	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	Total
PASSIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2025	6.711.527	145.733	247.384	7.104.644
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-21.874	-2.374	-12.050	-36.299
Marge sur services contractuels comptabilisée en non financier résultat au titre des services rendus			-32.344	-32.344
Relâchement de l'ajustement au titre du risque non financier		2.374		2.374
Ajustements liés à l'expérience	-21.874		20.294	-1.580
Variations liées aux services futurs	497.867	12.124	-508.104	1.886
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	497.867	10.238	-508.104	0
Changement dans les estimations n'entraînant pas un ajustement de la marge sur services contractuels		1.886		1.886
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période				0
Variations liées aux services passés				0
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus				0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	475.992	9.750	-520.155	-34.412
Produits financiers ou charges financières d'assurance	86.390		543.640	630.030
Autres variations	2.152	101	54.867	57.121
Flux de trésorerie de la période	-164.438	0	0	-164.438
Primes reçues	158.593			158.593
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-4.368			-4.368
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-318.663			-318.663
PASSIFS AU 30 JUIN 2025	7.111.624	155.584	325.737	7.592.945

4.4 Impôts différés

	30.06.2025	31.12.2024
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
Impôts sur les instruments financiers	-	-
Impôts sur les immeubles de placement	-	-
Impôts sur les déficits fiscaux et crédits d'impôts	-	15.993
Impôts sur les différences temporaires en social	-	-
Impôts sur les avantages au personnel	-	-
Impôts sur les immobilisations incorporelles	-28	-19
Impôts sur les immobilisations corporelles	-	-
Impôts sur les contrats d'assurance	-	-
Autres	41.278	25.311
TOTAL	41.250	41.285
IMPOTS DIFFERES PASSIF		
Impôts sur les instruments financiers	960.122	268.353
Impôts sur les avantages au personnel	-31.511	-30.761
Impôts sur les immeubles de placement	77.272	72.915
Impôts sur les immobilisations incorporelles	18.774	18.266
Impôts sur les immobilisations corporelles	41.220	40.862
Impôts sur les contrats d'assurance	-70.552	-61.367
Autres	655.782	646.486
TOTAL	1.651.107	954.754

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

5.1. Information sectorielle par secteur d'activité

En milliers de dirhams

	30.06.2025				31.12.2024			
	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	ASSURANCE	AUTRES ACTIVITÉS HORS ASSURANCES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.332.860	46.551	-943	3.378.468	5.919.007	104.924	-4.554	6.019.377
Résultat d'exploitation	2.013.676	11.563	-30.035	1.995.204	1.004.246	2.847	-40.439	966.654
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises		2.991		2.991		9.779		9.779
Charge ou produit d'is	-817.971	-2.539		-820.510	-274.210	-5.942		-280.152
Résultat net	1.194.363	2.792	-20.000	1.177.155	729.384	-18.453	-20.012	690.919
Capitaux propres	5.789.125	1.343.618	-557.853	6.574.890	4.928.377	1.358.880	-557.853	5.729.404
Dettes de financements		6.462	0	6.462		7.781	0	7.781
Placements	20.828.275	524.785	-1.885.466	19.467.594	18.104.055	496.008	-1.956.787	16.643.276
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-867.282	-242.006	-460.945	-1.570.233	-843.526	-197.134	-460.945	-1.501.605
Titres mis en équivalence		58.652	64.907	123.559		66.546	64.907	131.453
Acquisitions d'actifs non courants	9.731	610		10.341	31.795	14.487		46.282
TOTAL ACTIF	23.982.207	2.281.499	-1.299.465	24.964.241	21.269.035	2.277.930	-1.294.134	22.252.831

5.2. Information sectorielle par zone géographique

En milliers de dirhams

	30.06.2025						31.12.2024					
	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL	MAROC	AFRIQUE HORS MAROC	MOYEN ORIENT	AUTRES	ELIMINATIONS INTRA-GROUPE ET AUTRES RETRAITEMENTS	TOTAL
Chiffre d'affaires	3.379.411				-943	3.378.468	6.023.931				-4.554	6.019.377
Résultat d'exploitation	2.025.239				-30.035	1.995.204	1.007.093				-40.439	966.654
Quote part dans les résultats des entreprises associées ou co-entreprises	2.991					2.991	9.779					9.779
Charge ou produit d'is	-820.510					-820.510	-280.152					-280.152
Résultat net	1.197.155				-20.000	1.177.155	710.931				-20.012	690.919
Capitaux propres	7.132.743				-557.853	6.574.890	6.287.257				-557.853	5.729.404
Dettes de financements	6.462				0	6.462	7.781				0	7.781
Placements	21.353.060				-1.885.466	19.467.594	18.600.063				-1.956.787	16.643.276
Amortissements d'actifs corporels et incorporels	-1.109.288				-460.945	-1.570.233	-1.040.660				-460.945	-1.501.605
Titres mis en équivalence	58.652				64.907	123.559	66.546				64.907	131.453
Acquisitions d'actifs non courants	10.341					10.341	46.282					46.282
TOTAL ACTIF	26.263.706				-1.299.465	24.964.241	23.546.965				-1.294.134	22.252.831



SANLAM MAROC S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2025

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la société SANLAM MAROC S.A comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant MAD 5 167 119 776,13 dont un bénéfice net de MAD 169 268 166,84 relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur.

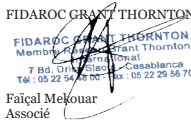
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société. SANLAM MAROC S.A arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous soulignons que la société Sanlam Maroc a reçu, en date du 20 juin 2025, un avis de vérification fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale de solidarité (CSS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu (IR), et la retenue à la source (RAS) relatif aux exercices 2021 à 2024. A ce jour, la société n'a pas encore reçu de notification de la part de l'administration fiscale.

Casablanca, le 29 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Dr. El Ghazal, Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 98 70
Faïçal Mekouar
Associé



PwC Maroc
Lot 57 Tour GEC, 18^{ème} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T : +212 (0) 5 22 54 46 00 - Fax : +212 5 22 29 98 70
RC : 16215 - J. 1. 3135
Mohamed Rqibate
Associé



GROUPE SANLAM MAROC

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES ETABLIE AU 30 JUIN 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire des comptes consolidés de la société SANLAM MAROC S.A et de ses filiales (Groupe SANLAM MAROC) comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé ainsi qu'un résumé des notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 6 574 890 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1 177 155.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe SANLAM MAROC arrêtés au 30 juin 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) tel qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux situations suivantes :

- La société Sanlam Maroc a reçu, en date du 20 juin 2025, un avis de vérification fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), la contribution sociale de solidarité (CSS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur le revenu (IR), et la retenue à la source (RAS) relatif aux exercices 2021 à 2024. A ce jour, la société n'a pas encore reçu de notification de la part de l'administration fiscale ;
- Le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2025 de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel qu'exposé dans la note 1 « principes comptables et méthodes d'évaluation » ainsi que dans les autres notes annexes présentant des données chiffrées liées aux incidences de ces changements.

Casablanca, le 29 septembre 2025

Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
7 Bd. Dr. El Ghazal, Casablanca
Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 98 70
Faïçal Mekouar
Associé



PwC Maroc
Lot 57 Tour GEC, 18^{ème} étage, Casa Anfa,
20220 Hay Hassani - Casablanca
T : +212 (0) 5 22 54 46 00 - Fax : +212 5 22 29 98 70
RC : 16215 - J. 1. 3135
Mohamed Rqibate
Associé

Le rapport financier semestriel tel que prévu par la circulaire de l'AMMC n° 03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières, est disponible sur le site web de la Compagnie : www.sanlam.ma

Assurance Non-Vie | Assurance Vie

Sanlam Maroc
216, Boulevard Zerketouni | 20 000
Casablanca, Maroc

Sanlam Maroc - société anonyme d'assurances et de réassurance au capital social de 411.687.400 de DH. Entreprise régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances.
RC Casablanca : 22.341. CNSS : 167.8541 - Taxe professionnelle : 355.11.249 - IF : 01084025
ICE : 000230054000034

T +212 522 42 06 06
F +212 522 20 60 81

sanlam.ma

